



MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

Membres en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	19
Absents :	4
Procurations :	2
Votants :	21

Le quatre mars deux mille vingt à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Patrice VALADOU, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. VALADOU Patrice, M. GOYAT Daniel, Mme COSQUÉRIC Marie-Françoise, M. LAVENANT Philippe, Mme PERCHOC Laurence, Mme HELAOUËT Marie, Mme LE GUERN Hélène, M. MERRIEN Bernard, Mme STEPHAN Francine, M. BOUCHET Claude, Mme LE FLOC'H Marie-Agnès, M. BARRA Jean-Aubert, M. PAPE Yvon, Mme MARCOU Janie, Mme BOUCHET Mathilde (arrivée 20h05), Mme YQUEL Martine, M. LE ROCHAIS Yves, Mme GUILLO Marie-José, Mme Hervé GODET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : M. JEZEQUEL Alain à M. GOYAT Daniel, Mme HAMON Dominique à Mme STEPHAN Francine

Conseillers municipaux absents : M. LE FORT François, M. PERES Raymond

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FEVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2020 a été affiché le 12 février 2020 et transmis par courriel aux membres de l'assemblée le même jour. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PV de la séance du 11 février 2020.

2) FINANCES

2.1) Budget principal – Vote des taux d'imposition pour 2020

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Arrivée de Mme Mathilde BOUCHET.

Au regard du projet de budget proposé ci-après, il y a lieu afin d'en assurer l'équilibre d'adopter les taux des impôts directs en conséquence.

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** pour l'année 2020 les taux des trois taxes directes locales comme suit :

	Taux 2020
Taxe d'habitation	16,94 %
Taxe sur le foncier bâti	19,82 %
Taxe sur le foncier non bâti	61,38 %

Pour la bonne information de l'assemblée et des contribuables, il convient de souligner que ces taux demeurent inchangés par rapport à l'exercice antérieur ; ceci dans le souci de ne pas alourdir la pression fiscale sur la population.

2.2) Budget principal Commune - Vote du budget primitif pour 2020

Rapporteur : Mme Laurence PERCHOC

Le projet de budget primitif 2020 de la Commune se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : **3 999 257,06 €**

011	Charges à caractère général	950 000 €
012	Charges de personnel	1 500 000 €
014	Atténuations de produits	180 000 €
022	Dépenses imprévues	30 000 €
023	Virement à la section d'investissement	1 000 257,06 €
042	Opérations d'ordre - Transferts entre sections	0 €
65	Autres charges de gestion	294 000 €
66	Charges financières	39 000 €
67	Charges exceptionnelles	6 000 €
68	Provisions	0 €

Recettes : **3 999 257,06 €**

002	Excédent antérieur reporté	130 157,06 €
013	Atténuations de charges	39 000 €
70	Produits des services, ventes	307 800 €
73	Impôts et taxes	2 924 900 €
74	Dotations, subventions	557 400 €
75	Autres produits de gestion	40 000 €
76	Produits financiers	0 €
042	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	0 €

Section d'investissement :

Dépenses : **6 747 891 €**

040	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	0 €
16	Emprunts et dettes	145 595 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €
21	Immobilisations corporelles	1 162 000 €
23	Immobilisations en cours	2 968 296 €
020	Dépenses imprévues	30 000 €
041	Opérations patrimoniales	2 430 000 €

Recettes : **6 747 891 €**

001	Solde d'exécution reporté	239 490,22 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 257,06 €
040	Opérations d'ordre- Transferts entre sections	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 242 007,49 €
10	Dotations, fonds divers	535 000 €
16	Emprunts et dettes	702 750,23 €
27	Autres immobilisations financières	0 €
041	Opérations patrimoniales	2 430 000 €
13	Subventions d'investissement	518 386 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	80 000 €

Vu l'avis de la Commission « Finances et budgets » du 24 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal 2020 au niveau du chapitre.

3) ENFANCE

3.1) Portail Famille : inscriptions périscolaires en ligne – demande de subvention auprès de la CAF 29

Rapporteur : M. Philippe LAVENANT

Afin de faciliter et d'assouplir les formalités d'inscription aux services périscolaires, il est proposé d'acquérir un logiciel, dénommé « Portail Famille », qui permettra d'effectuer ces inscriptions en ligne et de réaliser la facturation de l'ensemble du Service Jeunesse. Le Portail Famille est une interface d'un logiciel développé par la société Berger-Levrault, qui autorisera les parents à inscrire 24h/24, 7j/7 leurs enfants aux différents services (Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), périscolaire, restauration scolaire, espace jeunes) directement via Internet.

Chaque famille aura un identifiant et un mot de passe afin de pouvoir à tout moment (en respectant le délai qui sera à définir dans le nouveau règlement intérieur) procéder à une inscription ou y apporter des modifications en fonction de ses besoins. La mise en place du Portail Famille sera de nature à responsabiliser tous les parents procédant aux inscriptions de leurs enfants.

Les avantages pour le service sont les suivants :

- Gain de temps de travail, au quotidien et lors des opérations de clôture en fin de mois ;
- Facilité de la gestion des places disponibles, des inscriptions, des annulations et des effectifs par service ;
- Moins de documents papier, ce qui correspond à une démarche de développement durable.

Le coût prévisionnel de la mise en place du Portail Famille est de 10 480,49 € HT, comprenant l'achat induit de cinq tablettes informatiques et de trois ordinateurs permettant l'enregistrement instantané et le traitement fluide des données. La Commune peut solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'augmentation notable depuis plusieurs années des effectifs dans les structures scolaires et périscolaires,

Considérant l'intérêt du Portail Famille en termes de transmission des informations, de simplification de l'inscription des enfants aux services périscolaires, de gestion administrative de l'accueil assurée par les agents municipaux,

Considérant que cet outil, conforme à l'évolution moderne des usages et aux besoins des parents, accroîtra la dématérialisation des démarches administratives, améliorera le fonctionnement des services municipaux, et contribuera à l'attractivité locale du territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'inscriptions périscolaires en ligne « Portail Famille », ainsi que son enveloppe prévisionnelle (10 480,49 € HT);
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère au titre du fonds « Publics et territoires » au taux de 80 % (soit une subvention demandée de 8 384,39 €, l'autofinancement communal serait de 2 096,10 €) ;
- **PRECISE** que la mise en œuvre du projet aura lieu à l'été 2020 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

4) TOURISME

4.1) Office municipal de tourisme – Compte administratif 2019 et budget primitif 2020

Rapporteur : Mme Marie HÉLAOUËT

Les résultats du compte administratif de l'office municipal de tourisme pour l'exercice 2019 s'établissent comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	183 661,84 €
Recettes de l'exercice	214 811,30 €
Résultat de l'exercice	+ 31 149,46 €
Excédent antérieur reporté	59 205,54 €
Résultat de clôture	+ 90 355 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	816 €
Recettes de l'exercice	3 825,21 €
Résultat de l'exercice	+ 3 009,21 €
Excédent antérieur reporté	1 519,03 €
Résultat de clôture	+ 4 528,24 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2019 est de + **94 883,24 €**.

Vu la délibération du Comité directeur de l'Office municipal de Tourisme en date du 12 février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019 de l'Office Municipal de Tourisme, conforme au compte de gestion du Trésorier.

Le budget prévisionnel 2020 de l'office de tourisme, approuvé par son Comité de direction le 12 février 2020, est le suivant :

Section de fonctionnement équilibrée à **290 855 €**

Dépenses :

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	846,20 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	77 608,80 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	64 100 €
Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés	147 800 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	400 €
Chapitre 66 Charges financières	100 €

Recettes :

Chapitre 13 Atténuations de charges	500 €
Chapitre 70 Ventes de Produits	23 000 €
Chapitre 74 Subvention d'exploitation	28 000 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion	149 000 €
R002 Résultat reporté	90 355 €

Section d'investissement équilibrée à **82 983,24 €**.

Dépenses :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	4 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	68 000 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	10 983,24 €

Recettes :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	846,20 €
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	77 608,80 €
R001 Solde d'exécution positif reporté	4 528,24 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la délibération du Comité de direction de l'Office municipal de tourisme du 12 février 2020 approuvant le budget de l'OMT pour 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2016 approuvant la convention d'objectifs entre la Commune et l'OMT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de l'Office municipal de tourisme.

4.2) Rapport d'activité 2019 de l'Office municipal de tourisme

Rapporteur : Mme Marie HÉLAOUËT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité 2019 de l'Office municipal de tourisme, dont chaque Conseiller municipal a eu copie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **PREND** acte du rapport d'activité 2019 de l'Office municipal de tourisme.

5) VIE ASSOCIATIVE

5.1) Subvention exceptionnelle « Défi des Courreaux » au Rotary Club de Lorient

Rapporteur : Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC

Le Rotary Club de Lorient organise le 13 juin 2020 le défi des Courreaux, une traversée à la nage entre Groix et Ploemeur au profit de la recherche sur l'autisme. La Commune y sera représentée par une Forestoise.

Vu la demande de subvention du 10 janvier 2020,

Considérant l'intérêt de soutenir la recherche scientifique contre une maladie en progression,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 180 € au Rotary Club de Lorient dans le cadre de cette manifestation.

6) INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire et le 1er Adjoint remercient l'ensemble des élus pour le travail effectué pendant la mandature.

Les élus adressent au personnel des différents services municipaux leurs remerciements pour leur sens du service public et pour leur efficace collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, M. Patrice VALADOU

